

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 10 septembre 2014 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Pauline Sauvé

Est aussi présent :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard

Citoyens

Monsieur Paul Grondin	Madame Louise Robert
Monsieur Richard Joly	Madame Christine Carpentier
Monsieur Jean-Paul Lachapelle	Monsieur André Rouleau
Madame Andrée Lachapelle	Mademoiselle Angélique Lafrenière
Madame Lynn Pelletier	Mademoiselle Chrystelle Pelletier
Monsieur Luc Joly	Madame Brigitte Boucher
Mademoiselle Samantha Barrette	Mademoiselle Rosalie Hélie-Cardin
Madame Tammy Paquette	Mademoiselle Victoria Woolford
Madame Trudie Field	Madame Monique Arsenault

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2014-09-295 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-296 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-297 Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec la municipalité de Denholm et la Ville de Gracefield.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-298 Monsieur Pierre Bélanger

Considérant que la rencontre a pour but d'inviter Monsieur Pierre Bélanger, économiste, pour qu'il puisse présenter son rapport préliminaire portant sur la perspective de développement résidentiel des cinq municipalités concernées pour qu'il puisse miser, plus particulièrement, sur l'impact dudit rapport sur la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'inviter Monsieur Pierre Bélanger à présenter son rapport portant sur la perspective de développement résidentiel aux élus municipaux misant, plus particulièrement, sur l'impact dudit rapport sur la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-299 Dotation du poste de chef d'équipe aux travaux publics

Considérant que depuis le départ du contremaitre, le directeur des travaux publics a concilié les deux postes pendant les derniers mois.

Considérant que le poste de chef d'équipe aux travaux publics sera affiché à l'interne et que si le poste est alors comblé, un poste de chauffeur/opérateur sera affiché à l'externe.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à doter le poste de chef d'équipe aux travaux publics à l'interne et si ledit poste est comblé par un employé actuel, le poste de chauffeur/opérateur sera affiché à l'externe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-300 Demande de service d'hygiène à la Ville de Gracefield pour un contribuable situé dans le secteur sud du lac Pémichangan

Considérant que la propriété située au 56, chemin Lévesque est en proximité du territoire de la Ville de Gracefield et que son service d'hygiène pourrait la desservir.

Considérant que la municipalité pourrait fournir des bacs pour les matières résiduelles et recyclables puisque la Ville de Gracefield les fournit à ses contribuables pour la cueillette.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de demander à la Ville de Gracefield un service de cueillette des déchets domestiques, recyclages et encombrants pour la résidence située au 56, chemin Lévesque dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-301 Achat d'un logiciel de correction grammaticale

Considérant que le logiciel Antidote offre une licence, au montant de 129.95 \$ plus les taxes applicables, s'installant sur 3 portables.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'acheter une licence du logiciel de correction grammaticale Antidote pour l'installer sur le portable de trois élus municipaux.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-302 Prioriser les activités du Plan d'action en développement durable (PADD)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de libérer Madame Andrée Bertrand de ses fonctions pendant une journée par semaine pour qu'elle puisse se consacrer à la réalisation des activités spécifiques ciblées par les résolutions du conseil municipal en matière du PADD.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-303 Équité salariale à l'interne

Considérant que l'élaboration d'une structure salariale doit témoigner d'une équité interne tout en respectant les obligations de la municipalité face à la Loi sur l'équité salariale.

Considérant que la municipalité désire concevoir un programme de rémunération pour garantir un traitement équitable des employés au sein de son organisation.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de procéder à un appel d'offre auprès des firmes de consultants spécialisés en équité salariale pour élaborer une structure d'équité salariale pour garantir un traitement équitable des employés.

D'autoriser Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative avec la firme de consultants spécialisés retenue pour réaliser le mandat d'élaboration d'une structure salariale d'équité interne.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-304 Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'autoriser Madame la conseillère Denise Soucy à participer et de l'inscrire, avant le 30 septembre prochain, auprès de la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais pour qu'elle puisse participer à la journée de réflexion : «Gaspillage alimentaire : récupérer les surplus agricoles et les invendus pour contrer la faim» le 16 octobre 2014, de 8h30 à 16h00, au 115, rue principale à Aylmer.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-305 Brigade verte en opération à l'école St-Nom-de-Marie

Considérant qu'un groupe d'élèves de la 5^e et 6^e année de l'école St-Nom-de-Marie a fait la promotion de la réduction des déchets au minimum.

Considérant qu'à la suite des petits déjeuners, le groupe disposait des fruits et légumes dans la boîte de composte, les matières recyclables dans le bac et les déchets dans la poubelle à tous les matins.

Considérant qu'à chaque mercredi, le groupe demandait aux élèves et au personnel d'avoir une boîte à goûter verte ayant pour but de réduire le plus possible les déchets.

Considérant que les gestes quotidiens posés par ce groupe ont été axés sur la protection de la planète et méritent d'être soulignés.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'envoyer une lettre de félicitations à tous les membres de la Brigade Verte de l'école St-Nom-de-Marie. Un certificat de mérite a été remis aux récipiendaires lors de la présente séance du conseil municipal.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-306 Logiciel Incendie Target 911

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) va procéder prochainement à l'acquisition du logiciel incendie Target 911 et pour que son utilisation soit profitable pour la MRCVG et les municipalités, une demande a été faite pour donner un accès à distance sécurisé de notre serveur au coordonnateur du service incendie de la MRCVG.

Considérant qu'à partir du moment où la MRCVG recevra l'accès à distance sécurisé de notre serveur, une programmation sera effectuée par un technicien informatique de la compagnie ICO Technologie.

Considérant que ladite programmation permettra à la MRCVG d'avoir accès seulement à une partie de nos informations contenues dans notre logiciel Target 911.

Considérant que le but de cette action est de permettre à la MRCVG de pouvoir réaliser son rôle dans le contexte de la mise en œuvre du Schéma de couverture en sécurité incendie (SCRSI) et pour aider les municipalités dans la réalisation des actions de leur plan de mise en œuvre du SCRSI.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de donner un accès à distance sécurisé de notre serveur au coordonnateur du service incendie de la MRCVG pour qu'il réalise son rôle dans le contexte de la mise en œuvre du SCRSI et pour aider notre municipalité dans la réalisation des actions de notre plan de mise en œuvre du SCRSI.

Transmettre une copie de la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-307 Formation Viabilité hivernale «Opérer un véhicule d'entretien hivernal»

Considérant que la municipalité de Messines est intéressée à organiser une formation intitulée Viabilité Hivernale «Opérer un véhicule d'entretien hivernal» destinée aux municipalités qui effectuent le déneigement de leur réseau routier.

Considérant que cette formation interactive de huit heures, développée par l'Association québécoise de transport et des routes (AQTR), a pour but d'améliorer la capacité à interpréter les opérations d'entretien hivernal selon le contexte et l'intervention ainsi que d'augmenter l'efficacité d'utilisation des équipements et matériaux d'entretien hivernal.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de permettre à quatre employés des travaux publics de participer à la formation intitulée Viabilité Hivernale «Opérer un véhicule d'entretien hivernal» au coût de 320.00 \$ par participant, plus les frais de déplacement du formateur et les taxes applicables, qui seront répartis parmi le nombre total de participants.

Libérer les quatre employés suivants pour qu'ils puissent assister à la formation : Brian Gabie, Christian Barbe, Stéphane Barbe et Daniel Charbonneau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-308 Portable de Monsieur le maire

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de procéder à la location d'un portable pour Monsieur le maire puisque la MRC Vallée-de-la-Gatineau ne renouvellera pas son contrat de location de portables pour les maires.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-309 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2014-2015

Considérant que le conseil municipal souhaite réaliser des travaux de construction et d'amélioration sur une partie de son réseau routier municipal tel que prévu dans une étude préliminaire préparée pour le compte de la municipalité par le Service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que la municipalité souhaite également effectuer des travaux de rechargement granulaire, de remplacement de ponceaux, d'installation de glissière de sécurité et de drainage sur une partie de son réseau routier.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le Maire Gary Lachapelle et il est résolu de retenir les chemins suivants en ordre de priorité : Chemin de la Baie du Pré, Chemin Lemens, Chemin de la Chute, Chemin du Lac Brochet ainsi que le Chemin Crépin et ce, pour la planification des travaux de voirie dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015.

Que les travaux de construction et d'amélioration de chaussé consistent au déblai de 1ère classe, au déblai de 2e classe, au rechargement granulaire de la chaussé et des travaux de remplacements de ponceaux et de drainage ainsi que l'ajout d'éléments de sécurité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-310 Monsieur Robert Léveillé

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à une cession gratuite d'une emprise du terrain de l'ancien chemin municipal en faveur de Monsieur Robert Léveillé, pour agrandir son emplacement actuel, pourvu qu'il assume les frais d'arpentage, les frais de notaire et tout autres frais inhérents.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-311 Compte à recevoir matricule # 5389-482731

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de transférer le dossier pour recouvrement des taxes municipales au procureur chargé du dossier de recouvrement pour défaut de paiement.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-312 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 6469 à 6530 inclusivement pour un montant total de 146,252.27 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-313 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 32 à 35 au montant de 64,171.27 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-314 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 août 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-315 Installation de panneaux «passage étroit»

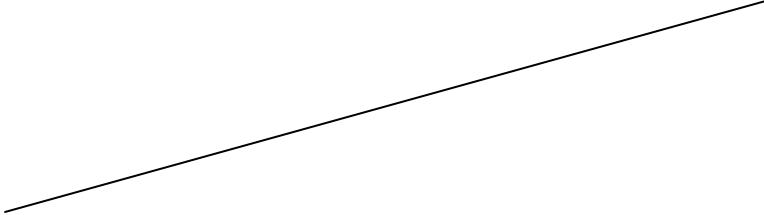
Considérant que des panneaux «passage étroit» indique que la largeur de la chaussée d'un pont est moindre qu'à leurs abords.

Considérant que le pont situé au dessus de la rivière Gatineau est très étroit et pour assurer la sécurité des usagés, le dispositif de signalisation D-200 est requis dans les deux sens.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de demander au Ministère des transports d'installer le dispositif de signalisation D-200, qui illustre un passage étroit sur le panneau, dans les deux sens du chemin Lac-Sainte-Marie avant l'entrée du pont.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2014-09-316 Déjeuner du maire

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'organiser le déjeuner du maire, dans le cadre de la levée de fonds Centraide, le 7 décembre 2014, à compter de 9h00, au Centre communautaire.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-317 Abrogation de la résolution # 2014-07-250 Tournoi de golf du préfet de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'abroger la résolution # 2014-07-250 concernant le Tournoi de golf du préfet de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin qu'elle indique clairement de payer pour les soupers des élus qui ont participé à l'événement.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-318 Journée de la culture les 26 et 27 septembre 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que la municipalité assume les frais de photocopie et d'envoi par la poste de 350 exemplaires du descriptif des activités de la Journée de la culture pour inviter la population à participer à cet événement les 26 et 27 septembre 2014.

Que la municipalité prête les services d'un effectif du garage municipal pour les travaux de soudure de la structure prévus le 26 septembre prochain.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-319 Règlementation sur l'abattage d'arbres en terres privées

Considérant qu'à l'été 2014, la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a procédé à la consultation publique de son projet de vision stratégique HORIZON 2025.

Considérant qu'au thème 1 – AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE, le projet écrit et les présentations publiques de la MRCVG on fait état de la possible mise en place d'un règlement d'abattage d'arbres en terres privées.

Considérant qu'en raison de l'inaccessibilité aux marchés, la récolte des bois des forêts privées de la Vallée-de-la-Gatineau ne représente plus que 22% des volumes de possibilité annuelle de récolte permis et que la ressource forestière n'est aucunement en situation précaire.

Considérant que le gouvernement du Québec a réduit drastiquement les programmes de mise en valeur de la forêt privée en Outaouais avec des coupures de 33% en 2014-2015 et 41% en 2012-2013, tout en augmentant de 23% les budgets dédiés aux forêts publiques.

Considérant qu'à ce jour, les interventions non-réglées de récolte des propriétaires de boisés privés de la Vallée-de-la-Gatineau dans les aires de confinement du cerf de Virginie ont permis de contribuer à préserver le ravage du Lac 31-Milles qui est le plus gros ravage de chevreuil continental au Québec en fournissant un habitat et de la nourriture de qualité.

Considérant qu'une règlementation (RCI-2009-06) est déjà en place pour protéger la ressource eau en la Vallée-de-la-Gatineau que de l'aveu même des représentants de la MRCVG, les producteurs forestiers démontrent un dossier exemplaire face à l'application de ces règles.

Considérant que les opérations de récolte dans les forêts privées de la Vallée-de-la-Gatineau n'engendrent aucune problématique au niveau des ressources bois, faune, eau qui justifierait la mise en place d'une règlementation d'abattage d'arbres et, conséquemment, les propriétaires de boisés privés et producteurs forestiers se sont opposés massivement à une telle règlementation lors des 10 consultations publiques tenues par la MRCVG.

Considérant que les producteurs génèrent des retombées économiques directes de 8 à 13 millions de dollars annuellement dont la Vallée-de-la-Gatineau a bien besoin en plus de contribuer à la protection des bassins versants, des habitats fauniques, des paysages, au maintien des industries de la transformation forestière, à fournir des services non-rémunérés à l'industrie de la récréation et du tourisme par des droits de passage, etc.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le conseil municipal de Lac-Sainte-Marie s'oppose à la mise en place de toute forme de réglementation d'abattage d'arbres en terres privées sur le territoire de la municipalité et sur le territoire de la MRCVG, à l'intérieur ou à l'extérieur du schéma d'aménagement.

Transmettre une copie de la présente résolution à la MRCVG.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-320 Projet «Skill Link» à Kazabazua

Considérant que la municipalité a appuyé le projet de Monsieur Kevin Morris à partir de la résolution # 2014-05-180.

Considérant que la municipalité s'engage à couvrir les déductions salariales reliées à deux emplois subventionnés dans le cadre du projet «Skill Link» et ce, conditionnel à ce que les tâches des titulaires de poste en question soient reliées à des activités qui seront réalisées au profit de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Considérant que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard agira à titre de superviseur des deux titulaires de poste.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de couvrir les déductions salariales reliées à deux emplois subventionnés dans le cadre du projet «Skill Link» et ce, conditionnel à la participation de la municipalité de Kazabazua et au dépôt d'un document portant sur les activités qui seront réalisées au profit de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Transmettre une copie de la présente résolution à la municipalité de Kazabazua.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-321 Formation de l'ADMQ

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'inscrire Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et Monsieur l'officier municipal en bâtiment et en environnement Martin Lafrenière à la formation intitulée «Rôles, relations et responsabilités l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien» qui aura lieu le 25 novembre 2014, de 8h30 à 16h00, à Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

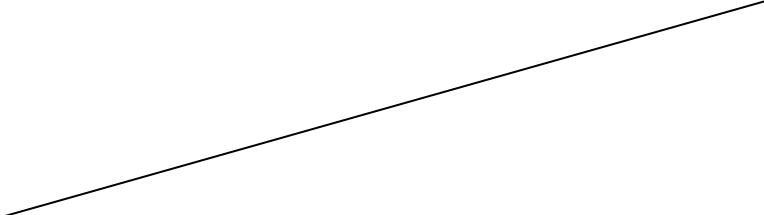
2014-09-322 Rue de l'Église dans le village de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que la municipalité prenne en charge le déneigement de la rue de l'Église.

Madame la conseillère Denise Soucy se retire durant la discussion de ce sujet des membres du conseil municipal.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, au siège # 4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un règlement de verbalisation de la rue de l'Église, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Françoise Lafrenière
Conseillère
Siège # 4

2014-09-323 Nomination du chef d'équipe aux travaux publics

Considérant que suite à l'affichage du poste de chef d'équipe aux travaux publics, un employé actuel a déposé sa candidature.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de nommer Monsieur Christian Barbe à titre de Chef d'équipe aux travaux publics incluant une période probatoire de 6 mois.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-324 Ferme Lachapelle - CPTAQ

Considérant que la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (APTAQ) a demandé d'abroger la résolution 2014-05-161 afin de rencontrer les exigences requises par cette dernière pour poursuivre le cheminement de la demande.

Considérant que Madame Line Lachapelle a entrepris la démarche d'obtenir l'autorisation de l'APTAQ de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit la villégiature, sur une partie des lots 29, 30 et 31 du rang 3 du canton de Hincks.

Considérant que le Ministère des Transports du Québec soit consulté afin de valider la conformité du chemin d'accès proposé par Madame Line Lachapelle via le chemin du Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'appuyer la demande de Madame Line Lachapelle auprès de La Commission de la Protection du territoire Agricole du Québec de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 29, 30 et 31 du rang 3 du canton de Hincks.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-325 Projet de construction d'un pavillon sur le site municipal

Considérant que le projet de construction d'un pavillon sur le site municipal présenté par Madame Louise Robert et Monsieur Jacques Brassard représente un coût d'environ 35,000.00 \$.

Considérant que Monsieur Jacques Brassard et Monsieur Éric Paul s'engage à construire le pavillon gratuitement pourvu que la municipalité assume le coût des matériaux de construction estimé approximativement à 10,000.00 \$.

Considérant que les travaux dudit projet de construction d'un pavillon pourront débuter à l'automne 2014 pour installer les pieux et que la construction pourra être réalisée au printemps 2015.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de retenir le projet de construction d'un pavillon sur le site municipal suite à la présentation dudit projet par Madame Louise Robert et Monsieur Jacques Brassard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-326 Commission de toponymie du Québec - changement de nom d'un chemin privé – Chemin Kopil pour celui de Chemin Ford

Considérant la demande de Monsieur Don Ford de changer le nom du chemin Kopil pour celui de chemin Ford.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de transmettre une demande d'officialisation ou de modification de nom à l'intention des municipalités à la Commission de toponymie du Québec afin de changer le nom du chemin Kopil pour celui de chemin Ford.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-327 Taxes sur l'essence Canada Québec (TECQ) 2014-2015

Considérant que la municipalité recevra la somme de 564,761.00 \$, répartie sur 5 ans, pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et autres types d'infrastructures.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'autoriser Monsieur le directeur des travaux publics de procéder à la réfection du chemin de la Baie-du-Pré.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-328 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h15.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-Trésorier